



## remboursement partiel - appareil irréparable

Par phmle, le 03/05/2009 à 10:20

Bonjour,  
suite au retour sous garantie (2 ans) d'un aspirateur défectueux le site de vente en ligne m'informe que ce dernier n'est pas réparable

le site me donne en échange un bon d'achat utilisable sur le site du montant de l'aspirateur diminué de 32% (correspondant selon le site et d'après la jurisprudence à 2% de retenue par mois d'utilisation au delà des 30 premiers jours soit 16 mois)

merci de bien vouloir me dire s'il s'agit bien d'une pratique légale, car au final je me retrouve lésé d'environ 23 euros sans compter les frais de port à ma charge lors de l'achat et pour le retour de l'aspirateur défectueux qui s'élèvent à environ 20 euros

en complément je me permets d'ajouter que le retour en SAV date d'un mois et que l'aspirateur est toujours vendu par le site (couleur différente mais références identiques)

merci  
cordialement